



Agriculture et pollinisateurs

L'agriculture et l'apiculture sont fortement interdépendantes d'une part pour la fourniture en ressources alimentaires pour les abeilles et d'autre part pour le service de pollinisation assuré par les abeilles domestiques et sauvages. Cependant, certaines pratiques agricoles peuvent avoir un impact négatif sur la santé des abeilles. Des mesures ciblées et un meilleur échange entre l'agriculture et l'apiculture doivent permettre d'y remédier.

Situation initiale

Depuis plusieurs années, les apiculteurs sont confrontés à d'importantes pertes de colonies d'abeilles. Différents facteurs contribuent à la mort des colonies d'abeilles mellifères, appelée « Colony Collapse Disorder » (CCD). Le manque de nourriture, le contact avec les produits phytosanitaires (PSM) et la pression des parasites sont des facteurs essentiels. Les cantons participant au projet enregistrent également des pertes de colonies considérables, de plus de 20 % par an. L'agriculture a une influence sur la santé des abeilles mellifères et sauvages. Elle marque de son empreinte la disponibilité et la diversité de l'offre alimentaire et détermine le risque de contamination des insectes par les PPP. L'apiculture a longtemps fait partie intégrante de l'agriculture, mais au cours des dernières décennies, elle s'en est éloignée et le nombre d'apiculteurs a fortement diminué. Des incompréhensions ou préjugés ont pu naître au fil du temps entre ces deux milieux, renforcés



Rencontre et échange d'expériences entre agriculteurs et apiculteurs près des colonies d'abeilles.

Source : Vanessa Ménétrier, Proconseil

par une communication trop faible du milieu agricole sur ses pratiques en faveur des pollinisateurs.

Objectifs

Les objectifs principaux du projet sont la promotion des populations d'abeilles mellifères et sauvages dans les milieux agricoles et le renforcement de la communication entre agriculture et apiculture. Le projet se concentre sur les facteurs influencés par l'agriculture. 15 % des exploitations agricoles doivent participer au projet. La participation des apiculteurs doit se situer entre 50 et 80 % selon les cantons. Les objectifs d'impact sont différenciés pour les abeilles mellifères et les abeilles sauvages. Pour les deux, il s'agit

d'améliorer la disponibilité des ressources de proximité et la qualité des habitats. Les mesures doivent permettre de réduire le taux de mortalité hivernale des colonies d'abeilles mellifères à moins de 10 %. La production de couvain des abeilles mellifères doit augmenter d'au moins 10 % dans les régions où l'offre de nourriture est meilleure. La présence et la diversité des abeilles sauvages devraient augmenter de 20 %, en accordant une attention particulière aux espèces d'abeilles sauvages menacées. Le projet doit contribuer à la compréhension de l'origine de l'effondrement des colonies. L'efficacité des mesures et leur durabilité économique et sociale seront étudiées.

Mesures

Les neuf mesures partielles peuvent être regroupées en trois catégories principales: « Offre de nourriture pour les pollinisateurs », « Pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs » et « Création d'habitats pour les pollinisateurs ». Les exploitants du projet favorisent par exemple les abeilles sauvages et mellifères en décaillant la fauche des prairies, en renonçant aux insecticides sur les cultures fleuries ou en veillant à une offre d'habitats diversifiés. Les acteurs du projet améliorent la communication entre l'apiculture et l'agriculture en organisant des rencontres de terrain, en tenant des stands d'information lors de journées techniques, d'expositions et de réunions d'associations et de fédérations apicoles locales.

Données clés

Thème principal	Abeilles domestiques et sauvages, approvisionnement en fleurs pour les pollinisateurs, mortalité des abeilles, habitats des abeilles sauvages.
Zone du projet	Cantons de Vaud, du Jura et de Berne (Jura bernois)
Responsables	Offices cantonaux des cantons de Vaud, Jura et Berne, Fondation Rurale Interjursassienne (FRI), Proconseil
Contact	Stéphane Teuscher ; s.teuscher@prometerre.ch Vanessa Ménétrier ; v.menetrier@prometerre.ch
Durée	2018–2023, Suivi de l'impact jusqu'en 2025
Les finances	Coûts totaux: CHF 16 536 842 Contribution de l'OFAG: CHF 13 041 194

Résultats intermédiaires après 3 ans: Objectifs d'impact

La participation des exploitations agricoles aux mesures du projet est satisfaisante en ce qui concerne les surfaces promises. Par contre, les objectifs de participation des apiculteurs/-trices fixés dans l'étude préliminaire n'ont pu être atteints dans aucun des cantons. Comme aucune compensation financière n'est prévue pour ces derniers, contrairement aux agriculteurs, ils sont moins incités à participer au projet. Les indicateurs de santé des abeilles mellifères et sauvages n'ont pas encore été calculés.

Résultats intermédiaires après 3 ans: Objectifs d'apprentissage

L'accompagnement scientifique a mené plusieurs sousprojets afin d'évaluer l'effet des mesures sur la présence des abeilles sauvages et la santé des abeilles mellifères. La mesure « Faucher sans éclateur » a été couronnée de succès au niveau des individus (fig. 1), mais n'a pas entraîné d'augmentation significative du nombre d'espèces (fig. 2). Cela laisse supposer que le conditionneur est certes un facteur de mortalité, mais pas au point d'entraîner l'extinction totale des espèces. Un autre sousprojet a étudié le lien entre les mesures prises et la force de reproduction des colonies d'abeilles. Dans les régions où les exploitants ont retardé le fauchage des prairies intensives sans conditionneur et ont favorisé l'offre de fleurs, la force de reproduction des colonies d'abeilles n'était pas plus élevée en 2019.

Perspectives jusqu'à la fin du projet

En ce qui concerne les résidus de produits phytosanitaires, des analyses statistiques seront encore effectuées sur des échantillons de pollen et de miel afin d'évaluer s'il existe des liens entre la présence de résidus et la mortalité des colonies d'abeilles. La direction du projet enverra un questionnaire aux exploitations agricoles participantes afin d'évaluer leur intérêt pour les abeilles sauvages et mellifères et leur avis sur les mesures à prendre. Des conclusions définitives ne pourront être tirées qu'après l'analyse de l'ensemble des données, sur toute la durée du projet, car il faut tenir compte des fluctuations interannuelles.

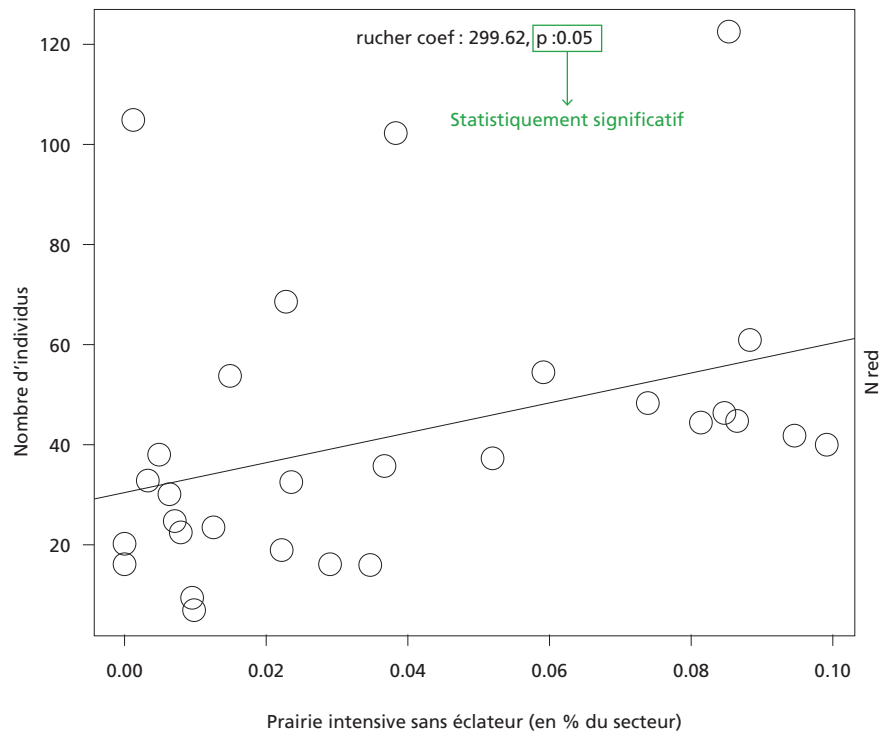


Figure 1: Corrélation entre le nombre d'individus d'abeilles sauvages et la proportion de prairies intensives fauchées sans conditionneur dans le périmètre du projet étudié.

Source : Rapport intermédiaire 2020

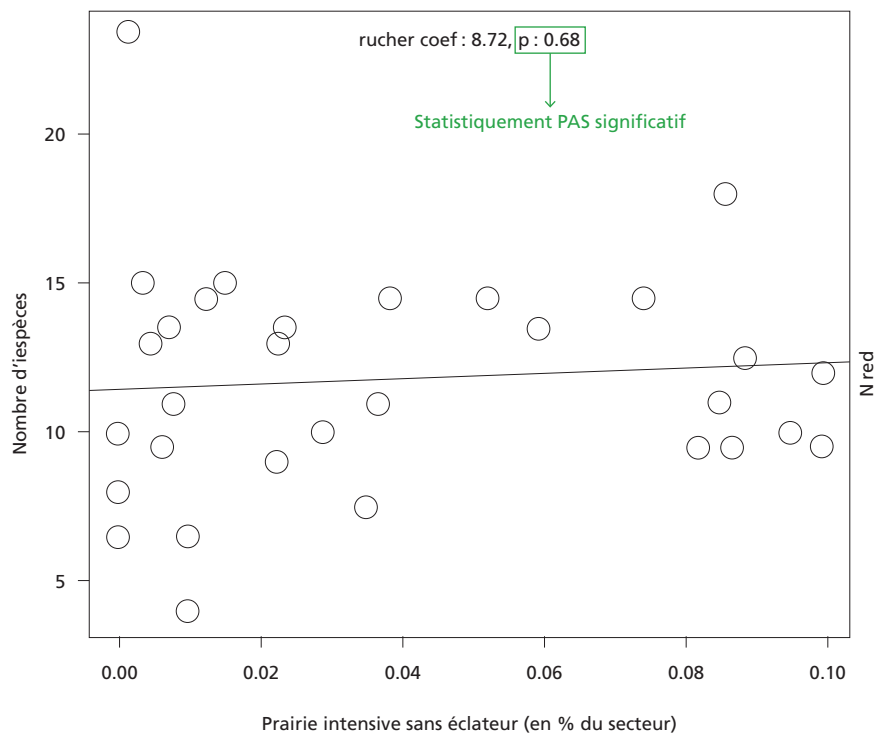


Figure 2: Corrélation entre le nombre d'espèces d'abeilles sauvages et la proportion de prairies intensives fauchées sans conditionneur dans le périmètre du projet étudié.

Source : Rapport intermédiaire 2020